

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 880

15 mai 2007

### SOMMAIRE

<b>Agricultural Investment &amp; Development S.A.</b> .....	<b>42233</b>	<b>Lombard Odier Darier Hentsch Selection</b> .....	<b>42238</b>
<b>Alberic Foundation Asbl</b> .....	<b>42235</b>	<b>LoonymMmo S.à r.l.</b> .....	<b>42224</b>
<b>Aramis Lux S. à r.l.</b> .....	<b>42197</b>	<b>Lux-Hungaro Consulting Group, Sàrl</b> ....	<b>42230</b>
<b>Asset Backed Europe S.A.</b> .....	<b>42238</b>	<b>Lux Intérim S.à r.l.</b> .....	<b>42228</b>
<b>Castellucci &amp; Delagardelle S.à.r.l.</b> .....	<b>42222</b>	<b>Lux Intérim S.à r.l.</b> .....	<b>42233</b>
<b>CAST-Partners S.à r.l.</b> .....	<b>42225</b>	<b>Manfidor S.A.</b> .....	<b>42235</b>
<b>Cubana Humidor S.à r.l.</b> .....	<b>42224</b>	<b>Manfidor S.A.</b> .....	<b>42237</b>
<b>Danka Holdings Sàrl</b> .....	<b>42223</b>	<b>N.E.I. Finance</b> .....	<b>42227</b>
<b>E.P. Véhicules S.A.</b> .....	<b>42236</b>	<b>N.E.I. (New European Invest)</b> .....	<b>42229</b>
<b>EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A.</b> .....	<b>42240</b>	<b>Palomino S.A.</b> .....	<b>42234</b>
<b>Field Point I-A</b> .....	<b>42226</b>	<b>Patron Lepo IX S. à r.l.</b> .....	<b>42236</b>
<b>Field Point (Luxembourg) I</b> .....	<b>42226</b>	<b>Perarius Properties S.A.</b> .....	<b>42240</b>
<b>Frontmark Investments S.à r.l.</b> .....	<b>42225</b>	<b>Pétrusse Invest S.A.</b> .....	<b>42228</b>
<b>Global Trading and Services, s.à r.l.</b> .....	<b>42235</b>	<b>P.G.H. S.A.</b> .....	<b>42227</b>
<b>Goodlux S.à r.l.</b> .....	<b>42229</b>	<b>Philae S.A.</b> .....	<b>42237</b>
<b>Goodwill Benelux</b> .....	<b>42229</b>	<b>Primera Fund</b> .....	<b>42236</b>
<b>Grund Investment S.A.</b> .....	<b>42225</b>	<b>RP3 Prosperity S.A.</b> .....	<b>42205</b>
<b>Hellas Telecommunications Finance</b> ....	<b>42226</b>	<b>SAH Société pour l'Activité Hôtelière</b> ...	<b>42223</b>
<b>Hellas Telecommunications I</b> .....	<b>42238</b>	<b>Société d'Investissements et de Crédit S.A.H.</b> .....	<b>42231</b>
<b>Hellas Telecommunications IV</b> .....	<b>42238</b>	<b>Société Immobilière ING Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>42222</b>
<b>Hellas Telecommunications VII</b> .....	<b>42239</b>	<b>Sofid S.A.</b> .....	<b>42239</b>
<b>HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.</b> ....	<b>42194</b>	<b>Strategy Fund</b> .....	<b>42237</b>
<b>Hottinger International Fund</b> .....	<b>42234</b>	<b>Tchadona Sàrl</b> .....	<b>42195</b>
<b>Kalina Holding S.A.</b> .....	<b>42232</b>	<b>UBX (Luxembourg) S.à.r.l.</b> .....	<b>42233</b>
<b>Klößner Pentaplast Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>42240</b>	<b>Unionti S.A.</b> .....	<b>42240</b>
<b>LDW Distribution SA</b> .....	<b>42221</b>	<b>Wolsey Residential Finance (Lux) S.A.</b> ...	<b>42224</b>
<b>Le Relax Bar S.à r.l.</b> .....	<b>42224</b>	<b>Zolpan-Selco SA</b> .....	<b>42239</b>
<b>Liquid Cool S.A.</b> .....	<b>42234</b>		

**HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 738.450,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December,  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 106.142,

acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on June 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 1214 of November 16, 2005, and which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 18, 2006, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by thirteen thousand four hundred fifty euro (EUR 13,450.-), from seven hundred twenty-five thousand euro (EUR 725,000.-) up to seven hundred thirty-eight thousand four hundred fifty euro (EUR 738,450.-) by the issue of five hundred thirty-eight (538) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The five hundred thirty-eight (538) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated above, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of thirteen thousand four hundred fifty euro (EUR 13,450.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at seven hundred thirty-eight thousand four hundred fifty euro (EUR 738,450.-) represented by twenty-nine thousand five hundred thirty-eight (29,538) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.142,

agissant en son nom propre et pour le compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.984 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1214 du 16 novembre, 2005, et qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de treize mille quatre cent cinquante euros (EUR 13.450,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 725.000,-) à sept cent trente-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 738.450,-) par l'émission de cinq cent trente-huit (538) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cent trente-huit (538) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de treize mille quatre cent cinquante euros (EUR 13.450,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent trente-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 738.450,-) représenté par vingt-neuf mille cinq cent trente-huit (29.538) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 53, case 9. — Reçu 134,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007040970/242/103.

(070037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

### **Tchadona Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 32, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 125.088.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Susanna Lopes de Sousa, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 26 août 1980 (n<sup>o</sup> matricule 19800826201), demeurant à L-9518 Weidingen, 84a, route d'Erpeldange;

ci-après dénommée «le comparant»;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TCHADONA S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une boutique de vêtements pour hommes et dames, avec la vente des articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- euros) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- euros) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euro (1.000,- euros)

*Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-9570 Wiltz, 32, rue des Tondeurs.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire

Signé: S. Lopes de Sousa, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 28 février 2007, Relation: EAC/2007/1523. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 mars 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007040272/209/74.

(070036838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Aramis Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.139.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of February.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) P4 SUB L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on February 7, 2007;

2) PERMIRA IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on February 7, 2007;

3) P4 CO-INVESTMENT L.P., acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on February 7, 2007;

4) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on February 7, 2007.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of ARAMIS LUX S. à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 15.** To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or

defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

P4 SUB L.P.1 . . . . .	97
PERMIRA IV L.P.2 . . . . .	393
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	8
P4 CO-INVESTMENT L.P. . . . .	<u>2</u>
Total . . . . .	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
  - Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
  - Philippe Robert, born on December 29, 1963 in Givet, France, with professional address at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, United Kingdom
  - Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) P4 SUB L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 7 février 2007;

2) PERMIRA IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 7 février 2007;

3) P4 CO-INVESTMENT L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV G.P. L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV GP LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 7 février 2007.

4) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 7 février 2007;

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ARAMIS LUX S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission

d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

## C. Gérance

**Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement

ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

#### E. Exercice social - Bilan - Répartitions

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

P4 SUB L.P.1: . . . . .	97
PERMIRA IV L.P.2: . . . . .	393
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED: . . . . .	8
P4 CO-INVESTMENT L.P.: . . . . .	<u>2</u>
Total: . . . . .	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Philippe Robert, né le 29 décembre 1963 à Givet (France), ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne; et

- Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 février 2007. REM 2007/299. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007041090/5770/439.

(070037464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**RP3 Prosperity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.100.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City,

There appeared:

1. IFID S.r.l. ISTITUTO FIDUCIARIO ITALIANO, with registered office in I-20121 Milano, Via Santa Radegonda, Italy.
2. SCARONI (BVI) LIMITED, with registered office in: Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickam's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
3. G.G. S.A.S., with registered office in Casalecchio di Reno, Via Calzavecchio 23, I-40033, Italie.
4. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., with registered office in Genova, Via Ponte Reale 2, I-16124, Italie.
5. ANGELICA S.r.l., with registered office in Milano, Galleria sala dei Longobardi 2, I-20121, Italie.
6. SINTESI G.A.M. S.p.A., with registered office in Milano, Viale Campania 33, I-20121, Italie.
7. Mme Angelica Frescobaldi, residing in London, 29 Kensington Gate, W8 5NA, United Kingdom.

All here represented by the company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, a société anonyme with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n° 19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented by Mr. Marco Lagona and Mr. Carlo Santoiemma, employees, Luxembourg, pursuant to 7 proxies dated January 17, 18, 22, 23, 24, 26 and 29, 2007.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Duration, Purpose**

**Art. 1. Name.**

1.1. There is hereby established by the appearing parties, and all those who may become shareholders thereafter, a company (the «Company») in the form of a public company limited by shares («société anonyme»).

1.2. The Company will exist under the name of RP3 PROSPERITY S.A.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg-City by a decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' general meeting (the «Shareholders' General Meeting») adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

2.3. The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.4. If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which - notwithstanding such temporary transfer - shall remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the body of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. Subject as provided herein, the Company is established for a limited duration until December 31st 2012 from its incorporation, unless extended for up to 2 (two) additional one year period (the «Pre-liquidation Period») by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

3.2. The life of the Company may be extended or shortened by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 4. Object.**

4.1. The purpose of the company is the taking of interests, in any form, in all Luxembourg and foreign companies, the acquisition of all deeds and rights, through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways and, inter alia, the acquisition of patents and licenses, their management and enhancement as well as all operations attached directly or indirectly to its purpose.

The company can borrow and it can grant to companies in which it holds stakes or in which it has interests, directly or indirectly, all assistance, loans, advances or guarantees.

Moreover, the company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate realization thereof.

### **Title II. - Capital and Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The share capital of the Company shall be represented by shares (the «Shares») subject to and in compliance with the rules laid out in the Law and to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation. The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the «Classe(s)») of Shares:

(i) class A shares (the «A Share(s)»), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

(ii) class B shares (the «B Share(s)»), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

all together the A Shares and the B Shares being the «Shares» and each being a «Share».

5.2. The Company has an issued and subscribed share capital (the «Issued and Subscribed Share Capital») of EUR 100,000.-, divided into

(i) 2,000 A Shares, with a par value of EUR 25.- each (the «A Shares Subscribed Amount»), held by the holders of A Shares (the «A Shareholders»), and

(ii) 2,000 B Shares, with a par value of EUR 25.-, held by the holders of the B Share (the «B Shareholders»)

all together the A Shareholder and the B Shareholders being the «Shareholders» and each being a «Shareholder».

5.3. Without prejudice to article 5.1. and 5.2. and in addition to the B Shares Subscribed Amount (if any) as defined here above, there may be set up separate premium accounts for B Shares, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the «Premium»). The amounts of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The B Shares Subscribed Amount to be issued within the limit of the Authorized Share Capital as defined under article 5.4. below and the relevant Premium shall be hereafter referred to as the «B Shares Principal Amount».

5.4. The Company shall have an authorized share capital (the «Authorized Share Capital») of EUR 5,000,000.-, divided into 100,000 A Shares, with a par value of EUR 25.- each, and 100,000 B Shares, with a par value of EUR 25.- each.

5.5. In any and all event, the minimum Issued and Subscribed Capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months after the date of the incorporation of the Company, is the equivalent of one million euro (EUR 1,000,000.-).

5.6 The Board of Directors is authorized, during a period of 5 years ending on February 2, 2012, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

5.7. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. In such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law and shall be subject to approval by the general meeting of Shareholders. Any cost incurrent in connection with any and all contribution in cash and/or in kind of securities or any other eligible assets shall be borne by the relevant subscribers.

5.8. As for the capital increase permitted within the limit of the Authorized Capital, the Board of Directors is hereby authorized from time to time and in respect of each Accounting Period as defined under article 21 below, to issue a number of B Shares to be subscribed by each of the A Shareholders at a price equal to twenty-five euros (EUR 25.-) each, provided the Net Asset Value referable to the B Shares as of the relevant Accounting Date (the «Ending Accounting Date») has increased at least by seven percent (7%), on annual basis, from the previous Accounting Date (the «Beginning Accounting Date») taking also into consideration the amounts of dividends (if any) paid throughout the relevant Accounting Period to the B Shares, the contributions paid by the B Shareholders, and any other dilutive transaction, using the following formula:

$$NS = [(Y2-Y1) * 25\%/VAL]/X$$

With: NS = B Shares issued in accordance to and compliance with this article 6.7

Y1 = Net Asset Value at the beginning of the Accounting Period, considering that for the first Accounting Period as defined under article 21.1. the value in question is equal to the B Share Principal Amount

Y2 = Net Asset Value at the end of the Accounting Period (considering also the effect of the amounts of the contributions paid by the Shareholders during the period)

$$Y3 = Y2 - (Y2-Y1) * 25\%$$

VAL = Y3/Number of B Shares at the Ending Accounting Date prior to the B Share issue as defined in the present article 6.7.

$$X = (VAL - 25\text{€})/VAL$$

For the first Accounting Period the seven percent (7%) will be calculated on a prorata basis from the date of incorporation of the Company until the end of the first Accounting Period.

The B Shares issued in accordance to and in compliance with this article 5.8 will be rounded up or down, as the case may be, to the nearest whole number.

5.9. The B Shares issued in accordance to and compliance with article 5.8. above can be subscribed by each of the A Shareholders prorata to the relative number of A Shares owned by each A Shareholder.

5.10. No B Shares shall be issued in accordance to and compliance with article 5.8. above and for the benefit of A Shareholders in respect of any Accounting Period during which the increase of the Net Asset Value has not reached the amount of seven percent (7%). Above the seven percent (7%) threshold, the number of B Shares issued in accordance to and compliance with article 5.8. above will be determined only to an extent, which results in a return equal to the threshold being available to the B Shareholders.

5.11. No B Shares shall be issued in accordance to and compliance with article 5.8. above and in respect of any Accounting Period during which the Net Asset Value has not recovered the greater of the amounts of the contributions paid by the B Shareholders (including the Premiums paid by them) and the latest Net Asset Value on which the B Shares issued in accordance to and compliance with article 5.8. above have been determined.

5.12. The B Shares issued in accordance to and compliance with article 5.8. above can be subscribed by the A Shareholder as soon as is reasonably practicable after the Shareholders' General Meeting of the Company approving the financial statements relating to the Accounting Period, in respect of which the right of the A Shareholder to subscribe the B Shares in question has accrued, it being understood that the A Shareholders are not entitled in any way to transfer, sell, assign or trade its subscription rights related to the B Shares issued in accordance to the provisions contained in the following article 8.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. A Shares and B Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation shall be issued in registered form. All issued shares shall be registered in the Company's share register (the «Register»), under the

responsibility of the Board of Directors, or an agent designated for such purpose, and the Register shall contain the name of each Shareholder of the Company, its address including its country of residence or elected domicile, the number of shares and the relevant class held by it, the amount paid, the date on which each Shareholder was entered into the Register and the date at which any Shareholder ceased to be a shareholder. Certified copies of the deed of incorporation of the Company together with any amendments thereto, shall be kept along with and in the same place of the Register.

6.2. The Board of Directors shall accept and cause an agent designated for such purpose to enter into the Register any transfer effected in accordance with Luxembourg applicable laws and these Articles of Incorporation. Every transfer of shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

6.3. Every Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company, the Board of Directors or other Shareholders may be sent. Such address will also be entered in the Register. Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the registered office of the Company. Shareholders who fail to provide an address shall be deemed to have their address at the registered office of the Company or at such other address as the Company may determine, until they provide another address to the Company.

6.4. The Company recognizes only one single owner per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6.5. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

6.6. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **Art. 7. Classes of Shares.**

7.1. Unless otherwise provided for in any provision of the present in Articles of Incorporation, A Shares and B Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation shall have the same rights.

7.2. Each A Share and each B Share issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation shall cast one vote at every meeting of Shareholders and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of Shares of each Class of Shares issued.

7.3. Without prejudice of article 6 above, when A Shares and B Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation are subscribed for, the relevant Premium (if any) shall be paid in full.

7.4. When Shares are subscribed for and without prejudice to article 6, at least their par value shall be paid up in full.

7.5. Classes of Shares will be issued in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies.

#### **Art. 8. Transfer of shares.**

8.1. The Company's Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer, in the Board of Directors, by the majority of two-thirds (2/3) of the directors.

#### **Art. 9. Redemption of shares.**

9.1. The authorizations to buy back B Shares and/or to redeem them may be exercised wholly or partially one or more times, according to the article 49-2 of the Laws of 1915. The authorizations to buy back B Shares may be carried out, in the general meeting, whenever the latter will consider the redemption to be in the best interests of the Company. The Board of Director shall be also entitled to cancel the redeemed Shares with the prior approval of the shareholders' meeting and will take all the necessary an incidental action to effect the same.

9.2.1.1. The redemption price shall be the Net Asset Value per B Share determined in accordance with the provisions of article 11 as at the Valuation Day specified by the Board of Directors, provided that such Valuation Day shall not precede 90 days since the date of the redemption. Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders. If the redemption price is in excess of the nominal value of the B Shares to be redeemed the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

#### **Art. 10. Determination of the Net Asset Value.**

10.1. The Net Asset Value of B Shares in the Company (the «Net Asset Value») shall be calculated from time to time by the Board of Directors (or any agent appointed by the Board of Directors) under the responsibility of the Board, provided the calculation to be reported to the first subsequent Shareholders' General Meeting is made at least twice a year (at the end of the financial year of the Company and at the end of the first six months period of each Accounting Period) as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or redemption of Shares in accordance with these Articles, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Date».

10.2. The Net Asset Value shall be determined by establishing the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent), net of the A Shares Subscribed Amount. The Net Asset Value attributable or referable to each B Share shall be equal to the VAL as calculated in article 6.7 or on the Valuation Date.

10.3. The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles as follows:

(i) investments in private equity funds shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of the underlying funds as determined by the relevant underlying funds according to the generally accepted accounting principles and revised by the underlying fund's independent accountants, unless the Board of Directors considers that such price is not representative then the relevant assets of the Company shall be determined by the Board of Directors on the basis of their reasonably foreseeable sales prices estimated prudently and in good faith;

(ii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iii) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realization value estimated by the Board of Directors with good faith;

(iv) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

Other fair valuation methods may be used if the Board of Directors considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant.

10.4. The Net Asset Value for each Share class will be made available to Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Date disclosed in the sales documents of the Company.

#### **Art. 11.**

11.1. The Board of Directors may suspend - for a period not longer than eighteen (18) months since the last determination, which can be extended from time to time and each time by the Board of Directors for an equal period of time - the determination of the Net Asset Value during:

(i) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(ii) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

(iii) when the determination of the net asset value of the underlying funds is suspended.

### **Title II.- Board of Directors**

#### **Art. 12. Board of directors.**

12.1. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors, either Shareholders or not, appointed by the Shareholders' General Meeting.

12.2. The directors shall be appointed for a period not exceeding three (3) years and shall hold office until their successors are elected.

12.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting.

12.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

12.5. Within ninety (90) days of the end of every six (6) months of each accounting period, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each accounting period shall be audited by the auditors.

12.6 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in article 4 hereof. The Board of Directors shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles of Incorporation to the Shareholders' General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may delegate, under its

responsibility and with prior consent of the Shareholders' General Meeting, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director.

12.7. The Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their respective voting rights as Shareholders.

#### **Art. 13. Meetings of the Board of Directors.**

13.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

13.2 If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

13.3 A meeting of the Board of Directors shall be convened at any time upon call by the chairman or by any director.

13.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy.

13.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

13.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. To participate in a meeting by this means is equivalent to participate in person at such meeting, unless a director objects thereto.

13.7 In case of urgency, circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings, duly convened.

13.8 Votes may also be cast by fax or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

#### **Art. 14. Indemnification.**

14.1. The Company indemnifies the directors and any officer, agent or employee of the Board of Directors and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Board of Directors with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the Board of Directors' request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

#### **Art. 15. Representation of the Company.**

15.1. In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated by the Board and under its responsibility, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, pursuant to article 13 of the present Articles of Incorporation, within the limits of such special power.

#### **Art. 16. Reservation.**

16.1. Subject to the provisions of Article 13, the Board of Directors shall have the power to take any action necessary or useful to realise the corporate object of the Company, with the exception of the powers reserved by law or by these Articles of Incorporation to the Shareholders' General Meeting.

#### **Art. 17. Litigation.**

17.1. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by a qualified professional in respect of the applicable law and jurisdiction duly appointed and delegated for this purpose by the Board of Directors.

### **Title IV.- Supervision**

#### **Art. 18. Supervision.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, either individuals or entities, who need not be a shareholder, appointed by the General Shareholders' Meeting. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual Shareholders' General Meeting for a period ending at the date of the next annual Shareholders' General Meeting.

### **Title V. - Shareholders' General Meeting**

#### **Art. 19. Shareholders' General Meeting.**

19.1. The annual Shareholders' General Meeting shall be held in the municipality of the registered office of the Company or at any other place specified in the convening notices, on the third Thursday of the month of May at 10 A.M. and for the first time in May 2008. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day

19.2. Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

19.3. Written notice of the place, date and time of every Shareholders' Meeting shall be given in the convening notice, to be delivered by registered mail and/or fax to each Shareholder not less than eight (8) days nor more than sixty (60) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the Shareholders and (ii) all Shareholders are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the Shareholders shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business which all Shareholders determine is prudent. The convening notice shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such meeting, and all other such information as may be required by the Law.

19.4. Subject to the mandatory rules laid out in the Law and to the provisions set forth in these Articles of Incorporation, decisions of the Shareholders' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital (present or duly represented) of the Company.

19.5. The following decisions of the Shareholders' General Meeting require to be taken with majority approval of at least two third of the holders of A Shares and B Shares (the «Special Majority»), in addition to any additional mandatory majority requirements provided for by the Law:

- (a) amendment of Company's Articles of Incorporation;
- (b) appointment of the auditors;
- (c) removal of any member of the Board of Directors.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

##### **Art. 20. Accounting Period.**

20.1. The accounting period (the «Accounting Period») of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the 31st of December of each year with the exception of the first Accounting Period, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2007.

20.2. The term Accounting Period used herein and elsewhere in these Articles of Incorporation shall mean a period ending on (and including) the accounting date (the «Accounting Date») and beginning on the day of incorporation or the day following the preceding Accounting Date. The term Accounting Date used herein and elsewhere in these Articles of Incorporation shall mean December 31st, 2007 and December 31st of each year thereafter or (in case of the last Accounting Period) the date of liquidation of the Company.

##### **Art. 21. Annual report.**

21.1. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

##### **Art. 22. Allocation of Profits and Distribution.**

22.1. Upon proposal of the Board of Directors and during the Investment Period and the Pre-liquidation Period, the Shareholders' General Meeting - within the limits provided by the law and in respect of each class of Shares - shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, subject to the applicable provisions of the Luxembourg law and these Articles of Incorporation and provided in any case that any dividend will be distributed as follows and according to the criteria hereinafter:

(a) first, in determining and appropriating the distributable profits and reserves between A Shares and B Shares pro-rata per A Shares Subscribed Amount in respect of the Class A Shares and the B Shares Principal Amount in respect of the Class B Shares;

(f) second, in paying respectively any distributable profits and reserves available for the distribution, pro-rata to the numbers of A Shares and/or B Shares held by each Shareholder.

22.2. It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Subscribed Amount and the B Shares Principal Amount, will be distributed according to and in compliance with the provision of this article only (i) after any and all Outstanding Debt as defined herebelow of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) if substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or publicly traded securities not subject to transfer restrictions, in the same order of priority as set forth under paragraphs 23.1. above. For the purposes of the distribution criteria applicable to any and all liquidation proceeds, the Distribution shall take place in paying the liquidation proceeds pro-rata to the numbers of A Shares and/or B Shares held by each Shareholder.

22.3. Outstanding debt («Outstanding Debt») means debt financing, if any, granted to the Company (and including but not limited to any debt financing granted by way of a facility agreement or a bond issue), or any refinancing of such debt financing, in order to allow the Company to fulfil its payment obligations related to investments including purchase of interests in other companies, plus Shareholders' loans (if any) as well as or outstanding payment (if any) to be made to

the A and/or B Shareholders in priority to any Distribution provided that such payments shall be in accordance with specific resolutions taken by the Shareholders General Meeting.

22.4. Distribution («Distribution») means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares.

#### **Art. 23. Advance Payments or Dividends.**

23.1. The Board of Directors may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law and subject to the provisions of article 23 with respect to the Distribution's priority order.

23.2. Without prejudice to article 24.1., interim dividends may be distributed provided that and subject to the following conditions: (i) the provisions of article 23. have been satisfied; (ii) interim accounts may be distributed, subject to the conditions laid down by law and upon decision of the Board of Directors; (iii) the interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 24.**

24.1. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders' General Meeting, taken in accordance with the special majority provided for in Article 19.5 if and once the following has occurred: (i) all of the assets of the Company have been sold, (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or marketable securities not subject to transfer restrictions, and (iii) all the reserves of the Company have been previously distributed to the Shareholders in accordance with and to the extent permitted under these Articles of Incorporation and the Law.

24.2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the Shareholders' General Meeting, which will specify their powers and fix their compensation.

24.3. The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation (including but not limited to article 23 above).

### **Title VIII.- General Provisions**

#### **Art. 25.**

25.1. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a decision of the Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law and these Articles of Incorporation.

#### *Subscriptions*

The whole share capital of the Corporation has been subscribed as follows:

	A Shares	B Shares
1. IFID S.r.l. ISTITUTO FIDUCIARIO ITALIANO, prenamed: . . . . .	2,000	611
2. SCARONI (BVI) LIMITED, prenamed: . . . . .		201
3. G.G. S.A.S., prenamed: . . . . .		21
4. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., prenamed: . . . . .		55
5. ANGELICA S.r.l., prenamed: . . . . .		222
6. SINTESI G.A.M. S.p.A., prenamed: . . . . .		222
7. Mme Angelica Frescobaldi, prenamed: . . . . .		668
Total: . . . . .	2,000	2,000

All the subscribed shares are fully paid up, so that the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) is at the free disposal of the Corporation, evidence of which is given to the undersigned notary by the mean of a bank certificate.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,200.-.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the condition required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies, have been observed.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Carlo Santoiemma, born on 25th March 1967 in Matera (Italy),
- Marco Lagona, born on 18th April 1972 in Milano (Italy),

- Raffaella Quarato, born on 23rd November 1975 in Rome (Italy);

*Second resolution*

Has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting: ComCo S.A., having its registered address in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724.

*Third resolution*

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the sane appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française:**

En l'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire ayant sa résidence à Luxembourg-Ville,

Comparaissent:

1. IFID S.r.l. ISTITUTO FIDUCIARIO ITALIANO, avec siège social à I-20121 Milano, Via Santa Radegonda, Italie.
2. SCARONI (BVI) LIMITED, avec siège social à: Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickam's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
3. G.G. S.A.S., avec siège social à Casalecchio di Reno, Via Calzavecchio 23, I-40033, Italie.
4. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., avec siège social à Genova, Via Ponte Reale 2, I-16124, Italie.
5. ANGELICA S.r.l., avec siège social à Milano, Galleria sala dei Longobardi 2, I-20121, Italie.
6. SINTESI G.A.M. S.p.A., avec siège social à Milano, Viale Campania 33, I-20121, Italie.
7. Mme Angelica Frescobaldi, demeurant à Londres, 29 Kensington Gate, W8 5NA, Grande Bretagne

Tous ici représentés par la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme dont le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n ° 19-21, et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B, numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Marco Lagona et M. Carlo Santoiemma, employés, Luxembourg,

en vertu de 7 procurations datées du 17, 18, 22, 23, 24, 26 et 29 janvier 2007.

Les procurations remises et signées par l'ensemble des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées à la présente en vue de leur inscription auprès des autorités compétentes.

Ces parties qui comparaissent, selon le degré de représentation, ont demandé au notaire de rédiger les Statuts suivants, qu'ils ont formés entre-eux:

**Titre 1<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Durée, Office**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.**

1.1. Par la présente, il est établi entre les comparants, et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme (la «Société anonyme»).

1.2. La dénomination de la Société est RP3 PROSPERITY S.A.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires (ci-après «Assemblée Générale») délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.3. La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration

de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe exécutif social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2012 à partir de sa constitution, à moins qu'elle ne soit prolongée d'une période qui peut atteindre jusqu'à 2 (deux) fois une année supplémentaire (la «Période de préliquidation») à la suite d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée en temps opportuns, comme en matière de modification des présents statuts.

3.2. La vie de la Société peut être prolongée ou réduite par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et prêter à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts, directement ou indirectement, toute assistance par prêts, avances ou garanties.

Outre ce qui est mentionné précédemment, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, financières, immobilières et sur valeurs, liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

### **Titre II.- Capital social et actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les «Actions») soumises et conformes aux règles fixées par la loi et les dispositions établies dans les présents statuts. Le capital de la Société est représenté par les classes suivantes d'actions (les «Classes»):

- (i) classe A d'actions ordinaires (les «Actions A»), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
  - (ii) Classe B d'actions ordinaires (les «Actions B»), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- ensemble, les Actions A et les Actions B seront ci-après définies collectivement comme «les Actions» et individuellement comme «l'Action».

5.2. La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le «Capital Emis et Souscrit») de EUR 100.000,-, représenté par:

(i) 2.000 Actions A, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (ci-après le «Montant Souscrit des Actions A»), détenues par les propriétaires d'Actions A (ci-après les «Actionnaires A»); et

(ii) 2.000 Actions B, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, détenues par les propriétaires d'Actions B (ci-après les «Actionnaires B»),

ensemble, les Actionnaires A et les Actionnaires B seront ci-après définis collectivement comme «les Actionnaires» et individuellement comme «l'Actionnaire».

5.3. Sans préjudice des dispositions des articles 5.1. et 5.2., et en complément du Montant Souscrit des Actions B (le cas échéant) tel que défini ci-avant, il peut y avoir la création d'un compte séparé de «prime d'émission» pour les Actions B, dans lequel a lieu le transfert de toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale (ci-après la «Prime»). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaire, afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires. Le Montant Souscrit des Actions B qui doit être établi dans les limites du Capital Social Autorisé tel que défini à l'article 5,4 ci-dessous, ainsi que la prime correspondante, sera dénommé ci-après en tant que «Capital Nominal des Actions B».

5.4. La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le «Capital autorisé») d'un montant EUR 5.000.000,-, représenté par 100.000 actions A d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, et 100.000 actions B, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

5.5. Dans tous les cas, le capital minimum émis et souscrit de la Société, qui doit être réalisé dans les 12 (douze) mois qui suivent la date de constitution de la Société, est équivalent à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

5.6 Le conseil d'administration est, pendant une période de 5 ans prenant fin le 2 février 2012, autorisé à augmenter en une seule ou plusieurs fois le capital émis et souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital seront effectuées et souscrites selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration et plus spécialement dans le respect de la souscription et du paiement reçus pour les actions du capital autorisé à souscrire et émettre de manière à déterminer le moment et le montant des actions autorisées à souscrire et émettre, déterminer si les actions autorisées doivent être souscrites avec ou sans prime et déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites peut être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire.

5.7. La Société peut accepter d'émettre des actions en vue d'une contribution en nature des valeurs mobilières ou d'autres avoirs, conformément aux conditions déterminées par les lois et les réglementations luxembourgeoises pour autant que ces valeurs mobilières ou autres avoirs répondent aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société. Dans ce cas, les avoirs financés doivent être évalués dans un rapport qui sera émis par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, comme exigé par la loi luxembourgeoise, et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les coûts qui seront liés à toute contribution en espèce et/ou en nature des valeurs mobilières ou à tout autre avoir éventuel, seront supportés par les souscripteurs concernés.

5.8. En ce qui concerne l'augmentation de capital permise dans les limites du Capital Autorisé, le Conseil d'Administration est par la présente autorisé à émettre de temps à autre, et ce en fonction de chaque Période Comptable telle que définie à l'article 21 ci-dessous, un nombre d'Actions B qui seront souscrites par chacun des Actionnaires A à un prix équivalant à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, pour autant que la Valeur Nette d'Inventaire de référence ait, comme dans le cas des Actions B, à la Date Comptable (la «Date Comptable de Clôture») augmenté d'au moins sept pour cent (7%) annuellement depuis la Date Comptable précédente (la «Date Comptable d'Ouverture»), en prenant également en considération les montants des dividendes (le cas échéant) payés aux Actionnaires B au cours de la Période Comptable correspondante, les apports pays par les Actionnaires B et tout autre opération dilutive, en utilisant la formule suivante:

$$AN = [(Y2-Y1) * 25\%/VAL]/X$$

Où: AN = Actions B émises conformément à cet article 6.7.

Y1 = Valeur Nette d'Inventaire au début de la Période Comptable, compte tenu du fait que pour la première Période Comptable telle que définie à l'article 21.1, la valeur en question est égale au Capital Nominal des Actions B

Y2 = Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable (en prenant également en considération l'effet des montants des apports payés par les Actionnaires pendant la période)

$$Y3 = Y2 - (Y2-Y1) * 25\%$$

VAL = Y3/Nombre d'Actions B à la Date Comptable de Clôture antérieure à l'émission d'actions B telle qu'elle est définie dans ce même article 6.7.

$$X = (VAL - 25-€)/VAL$$

Pour la première Période Comptable, les sept pour cent (7%) seront calculés sur une base proportionnelle à partir de la date de constitution de la Société jusqu'à la fin de la première Période Comptable.

Les actions B émises en conformité avec cet article 5.8 seront arrondies vers le haut ou vers le bas, le cas échéant, afin d'atteindre le nombre entier le plus proche.

5.9. Les actions B émises conformément à l'article 5.8 ci-dessus et qui peuvent être souscrites par chacun des Actionnaires A seront déterminées proportionnellement au nombre relatif d'Actions A détenues par chaque Actionnaire A.

5.10. Aucune Action B nouvelle ne sera émise conformément à l'article 5.8 ci-dessus et en faveur des Actionnaires A en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas atteint le montant de sept pour cent (7%). Au-delà du seuil de rendement de sept pour cent (7%), le nombre d'Actions B émises conformément à l'article 5.8 ci-dessus sera déterminé seulement jusqu'à concurrence d'un montant assurant un rendement égal au seuil de rendement disponible aux Actionnaires B.

5.11. Aucune Action B ne sera émise conformément à l'article 5.8 ci-dessus et en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas couvert la majorité des montants des apports payés par les Actionnaires B (y inclus les primes payées par eux) et la dernière Valeur Nette d'Inventaire sur base de laquelle les Actions B émises conformément à l'article 5.8 ci-dessus ont été déterminées.

5.12. Les Actions B émises conformément à l'article 5.8 ci-dessus seront souscrites par l'Actionnaire A dès que raisonnablement applicable après l'assemblée générale des Actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à la Période Comptable, en vertu desquels le droit de l'Actionnaire A de souscrire aux Actions B a augmenté, étant entendu que les Actionnaires A ne sont en aucune manière habilités à transférer, vendre, céder ou commercialiser leurs droits de souscription attachés aux Actions B émises conformément aux dispositions contenues à l'article 8 suivant.

## **Art. 6. Actions.**

6.7. Les Actions A et B émises conformément aux présents

statuts seront émises uniquement sous forme nominative. Toutes les actions émises seront inscrites au Registre des actions de la Société (le «Registre»), sous la responsabilité du Conseil d'Administration ou d'un mandataire désigné à cette fin, et le Registre renfermera le nom de chaque Actionnaire de la Société, son adresse y compris son pays de résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues et la catégorie s'y rapportant, le montant payé, la date d'entrée de chaque Actionnaire au Registre et la date à laquelle l'Actionnaire a cessé d'être Actionnaire. Les copies certifiées de l'acte constitutif de la société ainsi que toute modification s'y rapportant seront conservées au même lieu que le Registre des Actionnaires.

6.8. Le Conseil d'Administration acceptera et demandera au mandataire désigné à cette fin d'inscrire au Registre tout transfert effectué en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg et les présents statuts. Tout transfert d'actions (incluant notamment la vente, la cession, le transfert, la mise en gage, l'apport, la scission, la compensation, la liquidation ou la dissolution) doit être effectué par déclaration écrite de transfert inscrite sur le Registre, le cédant et le cessionnaire

ou toute personne détentrice d'une procuration pour agir à cette fin y apposant la date et leurs signatures. La Société peut accepter et inscrire au Registre tout transfert résultant de la correspondance ou de tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

6.9. Chaque Actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer tous les avis et annonces de la Société, du Conseil d'Administration ou d'autres Actionnaires. Cette adresse sera également inscrite au Registre. Chaque Actionnaire est en droit, à tout moment, de changer son adresse qui figure au Registre en envoyant une notification par écrit au siège social de la Société. Les Actionnaires qui ne fournissent pas d'adresse auront leur adresse au siège social de la Société ou à une autre adresse déterminée par la Société, jusqu'au moment où ils fournissent une autre adresse à la Société.

6.10. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les co-propriétaires désigneront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

6.11. La mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.12. Pour quelque raison que ce soit, aucun créancier, ayant-droit, héritier n'est autorisé à apposer des scellés sur les avoirs ou les documents de la Société.

#### **Art. 7. Classes d'Actions.**

7.6. Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition des présents statuts, les Actions A et les Actions B émises conformément aux présents statuts posséderont les mêmes droits.

7.7. Chaque Action A et Action B émise conformément aux présents statuts donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi que, le cas échéant ou s'il en est convenu de la sorte, aux assemblées distinctes des détenteurs d'actions de chacune des classes.

7.8. Sans préjudice de l'article 6 ci-dessus, lorsque les Actions A et les Actions B émises conformément aux présents statuts sont souscrites, la prime d'émission (si existante) doit être intégralement payée.

7.9. Lorsque les Actions sont souscrites et sans préjudice de l'article 6, au minimum leur valeur nominale doit être intégralement payée.

7.10. Les classes d'Actions seront émises conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

#### **Art. 8. Transfert d'Actions.**

8.1. Les actions de la Société sont librement cessibles entre les actionnaires. Entre vifs, elles peuvent être cédées à de nouveaux actionnaires uniquement après approbation du Conseil d'administration, à la majorité des deux tiers des administrateurs.

#### **Art. 9. Rachat d'Actions.**

9.1. Les autorisations de rachat d'Actions B et/ou de leur revente peuvent être exercées en entier ou en partie, une ou plusieurs fois, selon l'article 49.2 de la Loi de 1915. Les autorisations de rachat d'Actions B peuvent avoir lieu, au cours l'assemblée générale, à chaque fois que les membres estiment que le rachat sert au mieux les intérêts de la société. Le Conseil d'Administration sera également habilité à annuler les actions rachetées sans avoir à demander l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et prendra toutes les mesures nécessaires et adéquates pour mener l'opération à bien.

9.2.1.2. Le prix de rachat constituera la Valeur nette d'inventaire par Action B déterminée en fonction des dispositions de l'article 11, au jour d'évaluation fixé par le Conseil d'administration, pour autant que ce jour d'évaluation ne se trouve pas dans les 90 jours qui précèdent la date de rachat. Les actions peuvent être rachetées au prorata entre les actionnaires existants. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des Actions B susceptibles d'être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en considération de l'excédent du prix de rachat.

#### **Art. 10. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.**

10.1. La valeur nette d'inventaire de Actions B au sein de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée en temps opportuns par le Conseil d'Administration (ou par tout autre agent désigné par le Conseil d'Administration) sous la responsabilité du Conseil, pour autant que le calcul à reporter à la première Assemblée Générale des Actionnaires suivante soit effectué au moins deux fois par an (à la fin de l'exercice de la Société et à la fin des six premiers mois de chaque Période Comptable) ainsi que chaque jour que le conseil d'administration prend pour référence pour approuver le prix d'une émission ou d'un rachat d'actions conformément aux présents statuts, à condition que les lois et règlements applicables soient respectés, cette date ou heure de calcul étant dénommée ci-après comme la «Date d'évaluation».

10.2. La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en établissement la valeur de l'actif de la Société moins celle du passif (y compris tout ajustement qui serait jugé nécessaire ou prudent par la Société), nette d'une valeur qui correspond au montant souscrit des Actions A. La Valeur Nette d'Inventaire imputable ou se rapportant à chaque Action B sera égale à la VAL telle que calculée à l'article 6.7 ou à la Date d'évaluation.

10.4. L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera déterminée conformément aux principes d'évaluation généralement admis, comme suit:

(v) les investissements dans des fonds de capital d'investissement (private equity) seront évalués sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des fonds sous-jacents tels que déterminée par ceux-ci selon les principes comptables généralement acceptés et tels que révisés par les comptables indépendants des fonds sous-jacents, sauf si le conseil d'administration considère que cette valeur n'est pas représentative, auquel cas les avoirs en question de la Société seront évalués par le conseil d'administration sur la base de leur valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi;

(vi) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, est censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue ou payée intégralement, auquel cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(vii) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix disponible, sauf si ce prix n'est pas représentatif, auquel cas, l'évaluation d'un tel avoir sera basé sur sa valeur de réalisation prévisible que le conseil d'administration estimera avec bonne foi;

(viii) la valeur de tous autres avoirs de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris tous les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, cet actif sera évalué sur la base de sa valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi.

D'autres méthodes d'évaluation équitables peuvent être utilisées si le Conseil d'administration considère qu'une autre méthode reflète mieux la valeur de l'actif si les circonstances et les conditions du marché le justifient.

10.4. La Valeur Nette d'Inventaire par classe d'Action sera mise à la disposition des Investisseurs au siège social de la Société dans un intervalle de temps consécutif à la Date d'évaluation correspondante indiquée dans les documents de vente de la Société.

#### **Art. 11.**

11.1. Le Conseil d'Administration peut suspendre - pour une période n'excédant pas 18 (six) mois partir du dernier calcul, mais pouvant être prolongée d'une fois à l'autre et à chaque fois par le conseil d'administration pour une période de temps équivalente - le calcul de la valeur nette d'inventaire:

(iv) lorsqu'il existe une situation d'urgence dans laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer avec précision une partie substantielle de ses avoirs;

(v) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service; ou

(vi) lorsque la détermination de la valeur nette d'inventaire des fonds sous-jacents est suspendue.

### **Titre III. - Conseil d'Administration**

#### **Art. 12. Conseil d'Administration.**

12.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres (3) au moins, actionnaires ou non, élus par l'assemblée générale des actionnaires.

12.2. Les administrateurs seront élus pour une période maximale de trois (3) ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

12.3. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par une décision adoptée lors d'une Assemblée générale des actionnaires.

12.4. Au cas où un ou plusieurs postes d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autre, les administrateurs restants doivent élire dans un délai de trente jours ouvrables un ou plusieurs successeurs pour remplir les fonctions vacantes jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

12.5. Dans un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la fin de chaque semestre de chaque période comptable, le Conseil d'Administration doit préparer ou déléguer la préparation, et envoyer, ou déléguer l'envoi à chaque Actionnaire d'un rapport comprenant l'état des investissements et autres propriétés et biens faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et des détails sur les investissements achetés et sur ceux vendus et cédés par tout autre moyen pendant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque période comptable doit être audité par le commissaire aux comptes.

12.7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la Société tel qu'énoncé à l'article 4 des présents statuts. Le Conseil d'Administration doit consacrer tout le temps et l'attention raisonnablement requis pour la gestion des activités de la Société et doit se charger de ces activités et les gérer avec l'assistance en temps opportuns de tels agents, assistants ou autres employés de la Société si cela s'avère nécessaire.

Tous les pouvoirs que le droit, la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer, avec le

consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion, à l'un des membres du conseil d'administration qui sera appelé administrateur-délégué.

12.7. Les Actionnaires ne peuvent pas prendre part à la gestion ou au contrôle des activités de la Société et n'ont aucun droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ou participer ou compromettre la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote respectifs en tant qu'Actionnaires.

#### **Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.**

13.1. Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres.

13.2. En cas d'empêchement du président, un administrateur désigné à cet effet parmi les administrateurs présents à la réunion, le remplace.

13.3. Une réunion du Conseil d'administration sera organisée à tout moment à la demande du président ou d'un administrateur.

13.4. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée par des mandataires. Tout administrateur pourra intervenir à toute réunion du Conseil d'administration en donnant procuration à un autre membre du Conseil d'administration par écrit.

13.5. Toutes les décisions du Conseil d'Administration requièrent une majorité simple des voix des membres présents ou représentés à une réunion. Lorsque le nombre de votes est égal, le président aura un vote décisif.

13.6. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication équivalents permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion, excepté si un administrateur s'y oppose.

13.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires du Conseil d'administration peuvent être adoptées valablement si elles sont adoptées par écrit et signées par chacun d'eux en personne. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs documents séparés envoyés par télécopie ou par courrier électronique. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées durant les réunions du conseil d'administration dûment convoquées.

13.8. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par télécopie ou par téléphone, le vote étant à confirmer par écrit dans ce dernier cas.

#### **Art. 14. Indemnisation.**

14.1. La Société indemnise les administrateurs et tout directeur, agent ou employé du Conseil d'Administration et ses successeurs, mandataires, ou toute autre personne ou société à qui le Conseil d'Administration a confié des missions en rapport avec les activités de la Société, et ce pour les dépenses raisonnablement effectuées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure lors de laquelle il peut être partie en raison de sa fonction présente ou passée d'administrateur, directeur, agent, ou employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de qui il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exception des cas pour lesquels il a été finalement jugé responsable de négligence manifeste ou de mauvaise gestion lors d'une telle action, procès ou procédure.

#### **Art. 15. Représentation de la Société.**

15.1. En toutes circonstances, la société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration ou par la seule signature d'une personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne à qui un pouvoir de signature spécial a été délégué par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des présents statuts, dans les limites de ce mandat spécial.

#### **Art. 16. Réserve.**

16.1. En considération des prescriptions des articles 13, Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'effectuer tous les actes nécessaires ou utiles pour accomplir l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 17. Litige.**

17.1. Tout litige impliquant la Société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par un professionnel qualifié en application de la loi, dûment désigné et délégué à cette fin par le Conseil d'Administration.

### **Titre IV.- Contrôle**

#### **Art. 18. Contrôle.**

18.1. Les opérations effectuées par la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, individuels ou entités, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires, désignés par l'assemblée générale des Actionnaires. Dans le cas où plusieurs commissaires aux comptes sont nommés, les commissaires aux comptes doivent agir collectivement et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée

générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires subséquente.

## **Titre V.- Assemblée Générale des actionnaires**

### **Art. 19. Assemblée Générale des actionnaires.**

19.1. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la ville du siège social de la Société ou dans tout autre lieu spécifié dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 10h00 et pour la première fois en mai 2008. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'Assemblée générale se tiendra le jour ouvré qui suit directement.

19.2. Les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, les Commissaires aux Comptes et à la demande d'actionnaires représentant un cinquième du capital social émis et souscrit.

19.3. Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des Actionnaires doivent figurer dans la convocation écrite, à transmettre par envoi recommandé à chaque Actionnaire au minimum huit (8) jours et au maximum soixante (60) jours avant la date prévue pour l'assemblée à moins que (i) tous les Actionnaires aient renoncé par écrit à cette convocation et que (ii) tous les Actionnaires soient présents ou représentés à cette assemblée. Lors de toute assemblée ainsi convoquée, les Actionnaires ne traiteront que des sujets spécifiés dans la convocation à l'assemblée et tout autre point que les Actionnaires jugeraient avisé. La convocation devra déterminer l'objet ou les objets de l'assemblée et les sujets à aborder lors de l'assemblée, ainsi que toute autre information requise par la Loi.

19.4. Sous réserve des dispositions obligatoires prévues par la Loi et des conditions établies dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple du capital social émis et souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société.

19.5. Les décisions suivantes de l'assemblée générale des Actionnaires doivent être prises à la majorité des votes d'au moins deux tiers des détenteurs des Actions A et des Actions B (la «majorité spéciale»), en plus de toute disposition supplémentaire obligatoire du droit ou de la Loi:

- (a) changement dans les statuts de la Société;
- (b) désignation des commissaires aux comptes.
- (c) la révocation de n'importe quel membre du Conseil d'Administration.

## **Titre VI.- Exercice social, Répartition des bénéfices**

### **Art. 20. Période Comptable.**

20.1. La période comptable (la «Période Comptable») de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année à l'exception de la première période comptable qui débute à la date de constitution de la Société et se clôture le 31 décembre 2007.

20.2 L'expression Période Comptable telle qu'elle est utilisée dans le présent article et dans les autres articles des présents statuts signifie la période qui se termine (et inclut) à la date comptable (la «Date»), et qui débute le jour de la constitution ou le jour suivant la Date Comptable précédente. L'expression Date Comptable telle qu'elle est utilisée dans les présents statuts signifie le trente et un décembre 2007 et le trente et un décembre de chaque année par la suite ou (dans le cas où il s'agit de la dernière période comptable) la date de liquidation de la Société.

### **Art. 21. Rapport annuel.**

21.1. La Société publiera un rapport annuel dans un laps de temps de six (6) mois à dater de la fin de l'exercice social concerné.

### **Art. 22. Allocation des bénéfices et distribution.**

22.1. Sur proposition du Conseil d'Administration et durant la période d'investissement et la période de préliquidation, l'Assemblée générale des actionnaires, dans les limites imposées par la loi et dans le respect de chaque classe d'actions, déterminera l'allocation de profits ou réserves distribuables, ainsi que le moment et le montant des distributions de profits ou réserves distribuables, dans les limites des dispositions applicables de la loi luxembourgeoise et des présents statuts, et pour autant que dans tous les cas, ces distributions soient réalisées selon les critères suivants:

(a) premièrement, en déterminant et en affectant les profits et les réserves distribuables de façon proportionnelle entre les Actions A et les Actions B d'après le montant souscrit des Actions A en ce qui concerne les Actions de Classe A et le Capital nominal des Actions B en ce qui concerne les Actions de Classe B;

(f) deuxièmement, en payant respectivement les profits et les réserves distribuables disponibles pour la distribution au prorata des nombres d'Actions A et/ou d'Actions B détenues par chaque Actionnaire.

22.2. Il est stipulé que des produits de liquidation, en ce inclus mais sans aucune restriction le montant souscrit des Actions A et le Capital nominal des Actions B, seront distribués uniquement sur la base et en conformité avec les dispositions du présent article (i) après paiement intégral de toutes dettes en souffrance (telles que définies ci-après) quelconques de la Société et de tous intérêts ou autres montants y accumulés et (ii) lorsque substantiellement tous les actifs de la Société consistent en espèces ou en des équivalents d'espèces ou en des valeurs commercialisées publiquement, non soumises à des restrictions de transfert, dans le même ordre de priorité tel qu'il est défini dans le paragraphe 23.1 ci-avant. Pour les besoins du critère de distribution à appliquer à toutes les procédures de liquidation, la Distribution

intervient lorsqu'elle paie les produits résultant de la liquidation au prorata du nombre d'Actions A et/ou d'Actions B détenues par chaque Actionnaire.

22.3. «Dette en souffrance» signifie tout financement par emprunt, le cas échéant, accordé à la Société (en ce incluant, mais sans aucune restriction, tout financement par emprunt accordé sur la base d'un Facility Agreement - Contrat avec facilités, ou de l'émission d'obligations), ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à la Société de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, y compris la prise de participation dans d'autres sociétés, plus le prêt des Actionnaires, le cas échéant, ou le paiement en souffrance, le cas échéant, à effectuer en faveur des Actionnaires A et/ou B en priorité lors de chaque distribution (à condition que ces paiements soient effectués conformément aux résolutions particulières prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires).

22.4. «Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société sur base des gains distribuables ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission d'actions, ou au moyen du rachat des actions émises.

#### **Art. 23. Paiements ou dividendes anticipés.**

23.3. Le Conseil d'Administration peut payer à l'avance un paiement ou un dividende anticipé, qui sera soumis aux conditions fixées par la Loi et aux dispositions de l'article 23 relatif à l'ordre de priorité de la distribution.

23.4. Sans préjudice de l'article 24.1, des dividendes intermédiaires peuvent être distribués selon les conditions suivantes: (i) les dispositions de l'article 23 sont respectées; (ii) des comptes intermédiaires peuvent être distribués, sous réserve des conditions fixées par la loi et sur décision du Conseil d'Administration; (iii) les comptes intermédiaires indiquent un bénéfice, y compris les bénéfices reportés ou transférés vers une réserve extraordinaire.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 24.**

24.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise conformément à la majorité spéciale prévue à l'article 19,5 ci-dessus pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) tous les biens de la Société ont été vendus, (ii) la majeure partie des actifs de la Société se compose d'espèces, quasi-espèces ou de titres négociables ne faisant pas l'objet de restrictions en matière de transmissibilité, et (iii) toutes les réserves de la Société ont été préalablement distribuées aux Actionnaires conformément et dans les limites autorisées par les présents statuts et la loi en vigueur.

24.2. La liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (individus ou personnes morales), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

24.3. Les liquidateurs assurent la répartition du produit de la liquidation conformément à la loi en vigueur et dans les conditions établies par les présents statuts (en ce inclus l'article 23 ci-dessus mais sans aucune restriction).

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

#### **Art. 25.**

25.1. Les présents statuts peuvent être modifiés en temps opportuns par une décision des Actionnaires, dans le respect des conditions de quorum et de vote prévues par la Loi et par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

La totalité du capital social de la société a été souscrite comme suit:

	Classe A	Classe B
1. IFID S.r.l. ISTITUTO FIDUCIARIO ITALIANO, précitée: . . . . .	2.000	611
2. SCARONI (BVI) LIMITED, précitée: . . . . .		201
3. G.G. S.A.S., précitée: . . . . .		21
4. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., précitée: . . . . .		55
5. ANGELICA S.r.l., précitée: . . . . .		222
6. SINTESI G.A.M. S.p.A., précitée: . . . . .		222
7. Mme Angelica Frescobaldi, précitée: . . . . .		668
Total: . . . . .	2.000	2.000

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées, ainsi le montant de EUR 100.000,- (cent mille Euro) est à la libre disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire soussigné par le moyen d'un certificat bancaire.

#### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 4.200,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie),
- Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milano (Italie),
- Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome (Italie).

*Deuxième résolution*

A été appelé aux fonctions de commissaire pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle la société ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724.

*Troisième résolution*

Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1724, Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lagona, C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157S, fol. 78, case 5. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007040469/208/901.

(070037069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**LDW Distribution SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.750.

*Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 février 2007*

*Conseil d'administration:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat de Monsieur Paul Christiaens, demeurant L-8824 Perle, 4, rue Haute.

L'Assemblée Générale nomme, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur Madame France Lecrenier, née le 7 mai 1964 à Ougree (Belgique), demeurant B-4053 Embourg, rue des Anneux, 2A, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Duprez, demeurant L-9682 Selscheid 9, rue du Village
- Monsieur Olivier Walter, demeurant B-4053 Embourg, rue des Anneux 2B
- Madame France Lecrenier, demeurant B-4053 Embourg, rue des Anneux 2A

*Commissaire aux comptes:*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de la société MGI FISOGEST Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.20.114 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société ONSEN BENELUX Sarl dont le siège social est L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.920, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2011.

*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 19 février 2007*

Administrateur délégué:

Le Conseil d'Administration décide de nommer, en remplacement de Monsieur Eric Duprez, avec effet immédiat, Monsieur Olivier Walter, né à Mulhouse (France), le 19 juin 1964, demeurant B-4053 Embourg, rue des Anneux, 2B, aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de l'exercice 2011

Luxembourg, le 19 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007041517/1218/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03050. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070038673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Société Immobilière ING Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

I. Lentz

*Chef de Service Secrétariat Général*

Référence de publication: 2007040921/1275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02612. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070037578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**Castellucci & Delagardelle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.930.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le premier mars;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Castellucci, employé privé, né à Differdange le 19 septembre 1957 (n° matricule 19570919132), demeurant à L-3250 Bettembourg, 72, rue Klensch;

2.- et son épouse demeurant avec lui Madame Marie-Rose Medinger, indépendante, née à Differdange le 4 février 1949 (n° matricule 19490204329);

Monsieur Claude Castellucci, prêté, ici représenté par son épouse Madame Marie-Rose Medinger, prète;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 février 2007,

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CASTELLUCCI & DELAGARDELLE S.à.r.l., (n° matricule 20012406526), avec siège social à L-3236 Bettembourg, 8, rue de la Gare;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 81.930;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 50.989;

et modifiée suivant acte sous seing privé daté du 17 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 15286;

b) Que d'un commun accord les prédicts associés de la société à responsabilité limitée CASTELLUCCI & DELAGARDELLE S.à r.l. ont décidé la dissolution de ladite société avec effet rétroactif au 31 mai 2004, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) années à L-3250 Bettembourg, 72, rue Klensch;

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Castellucci, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 5 mars 2007. Relation: EAC/2007/1716. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007041900/209/40.

(070038716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Danka Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.248.739.328,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 8 mars 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission avec effet au 31 janvier 2007 de Monsieur Paul Dumond en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007041023/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**SAH Société pour l'Activité Hôtelière, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 29.150.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 29 décembre 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Franco Bertoni, expert-comptable, demeurant au 3, via Simen, CH-6904, Lugano, Suisse;

- Monsieur Cesare Ferretti, commercialista, demeurant au 12, viale Vittorio Veneto, L-20124 Milan, Italie.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041024/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**Wolsey Residential Finance (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.703.

Monsieur Alain Peigneux a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société WOLSEY RESIDENTIAL FINANCE (LUX) S.A. avec effet du 28 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

*Pour WOLSEY RESIDENTIAL FINANCE(LUX) S.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007041040/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**LoonymMmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Le Relax Bar S.à r.l.).

Siège social: L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.630.

## EXTRAIT

Suite à la convention de cession de parts sociales du 25 avril 2002, Monsieur Joseph Hamouth a cédé à la société LOONY SA, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 86.591, les 500 parts sociales qu'il possède dans la société LoonymMmo Sàrl (anciennement LE RELAX BAR Sàrl), société établie et ayant son siège social au 35, rue de Bettembourg, L-3346 Leudelange, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 25.630.

La société LOONY SA, associée unique, possède dorénavant 500 parts sociales.

*Pour la société*

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2007041026/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**Cubana Humidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 66.443.

## EXTRAIT

Comme stipulé dans la convention de divorce par consentement mutuel datée du 15 juin 2000, Madame Maria Amelia Miranda De Oliveira Caniceiro a cédé les 50 parts sociales qu'elle possédait dans la société CUBANA HUMIDOR Sàrl établie et ayant son siège social au 2, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, représentant 50 % du capital social à Monsieur Carlos José De Oliveira Caniceiro, demeurant au 70, rue de Belvaux, L-4510 Obercorn.

*Pour la société*

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2007041027/318/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**Frontmark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 107.746.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 7 février 2007*

Le 7 février 2007, le Gérant Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social de l'Associé Unique et Gérant Unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA,  
désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007041032/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**Grund Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 75.590.

—  
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mars 2007 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide:

1. D'accepter la nomination de Monsieur Jean-Pierre Corbel en qualité d'administrateur-délégué demeurant 103, rue de la Boétie, F-75008 Paris;

2. D'accepter la nomination de Monsieur Jean-Pierre Corbel en qualité d'administrateur demeurant 103, rue de la Boétie, F-75008 Paris.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour la société

J.-P. Corbel

Référence de publication: 2007041028/1453/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.017.

—  
*Extrait des résolutions des associés prises en date du 13 février 2007*

Le 13 février 2007, les Associés de CAST-PARTNERS Sarl (la «Société»), ont pris la résolution suivante:

- de nommer M. Gregor Klaedtke, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- M. Hille-Paul Schut

- M. Gregor Klaedtke

Luxembourg, le 6 mars 2007.

H.-P. Schut

Référence de publication: 2007041030/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**Hellas Telecommunications Finance, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.288.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS FINANCE

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007041180/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03683. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Field Point I-A, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.088.

*Extrait des Résolutions des Associés du 26 janvier 2007*

L'associé du FIELD POINT I-A S. à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant de la catégorie B avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février, 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant de la catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007041033/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.610.

*Extrait des Résolutions des Associés du 26 Janvier 2007*

L'associé du FIELD POINT (LUXEMBOURG) I Sarl (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février, 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007041035/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**P.G.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.457.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 28 août 2006, les actionnaires ont accepté la démission de PWC LUXEMBURG., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprises avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041063/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**N.E.I. Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.742.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2007*

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue l'an deux mille sept, le premier mars, à quatorze heures trente au siège social à Luxembourg, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

I. Conseil d'administration:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

ont été nommés en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

II. Commissaire aux comptes:

La société

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, est nommée en qualité de commissaire aux comptes pour une durée d'un an c'est à dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

III. Siège social:

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Pour avis

Signatures

Référence de publication: 2007041483/3083/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Lux Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 31, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 78.558.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le nombre de gérants de deux (2) à cinq (5) et a nommé avec effet au 27 février 2007 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes comme gérants supplémentaires de la Société:

- Monsieur Philippe Evrard, directeur des opérations, né le 12 mai 1961 à Schaerbeek (Belgique) et demeurant à 182, rue Victor Hugo, B-1410 Waterloo (Belgique);
- Monsieur Kris Cloots, directeur de sociétés, né le 18 mai 1964 à Herentals (Belgique) et demeurant Sint-Jobsstraat, B-2200 Herentals (Belgique); et
- Monsieur Joël Mathieu, employé privé, né le 23 juillet 1964 à Vielsalm (Belgique) et demeurant à 169, Marvie, B-6600, Bastogne (Belgique).

Le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des personnes suivantes:

- Monsieur Olivier Fenaux, directeur général, né le 30 juin 1961 à Lobbes (Belgique) et demeurant 17, allée des Poiriers L-2360 Luxembourg;
- Monsieur Guy Mansy, directeur des opérations, né le 27 mai 1953 à Haine-Saint-Paul (Belgique) et demeurant 201, rue Mittant des Camps, B-7100 Haine-Saint-Paul (Belgique);
- Monsieur Philippe Evrard, préqualifié;
- Monsieur Kris Cloots, préqualifié; et
- Monsieur Joël Mathieu, préqualifié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX INTERIM S.à r.l.*

I. Lentz

*Mandataire*

Référence de publication: 2007041385/5267/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04024. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070038647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R.C.S. Luxembourg B 97.151.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 janvier 2007*

L'Assemblée a pris connaissance que:

La FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l. figurait anciennement sous la dénomination de la FIDUCIAIRE MORIS & SCHEIWEN S.à r.l. et celle-ci anciennement sous la dénomination de la FIDUCIAIRE RENE MORIS S.à r.l.

L'Assemblée a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes:  
FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l. 126, rue Cents L-1319 Luxembourg  
La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2007041382/1132/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01737. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070038727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**N.E.I. (New European Invest), Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.259.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2007*

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue l'an deux mille sept, le premier mars, à quatorze heures au siège social à Luxembourg, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

I. Conseil d'administration:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

ont été nommés en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

II. Commissaire aux comptes:

La société

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

est nommée en qualité de commissaire aux comptes pour une durée d'un an c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

III. Siège social:

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Pour avis

Signatures

Référence de publication: 2007041350/3083/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Goodwill Benelux, Société à responsabilité limitée,**

(anc. Goodlux S.à r.l.).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.181.

—

L'an deux mille sept, le vingt-trois février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GOODLUX S.à r.l., ayant son siège social à L-1600 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société en GOODWILL BENELUX.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3.- Modification de l'article 12 alinéa 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. La société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant de catégorie A. Le(s) gérant(s) de catégorie B n'engagera la Société que conjointement avec un gérant de catégorie A.»

4.- Acceptation de la démission de Monsieur Eddy Dôme en tant que gérant de catégorie B.

5.- Nomination de Monsieur François Bourgon en tant que gérant de catégorie B.

6.- Transfert du siège social vers L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de GOODLUX S.à r.l. en GOODWILL BENELUX et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de GOODWILL BENELUX.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12, alinéa 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. La société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant de catégorie A. Le(s) gérant(s) de catégorie B n'engagera la Société que conjointement avec un gérant de catégorie A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy Dôme de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 18 décembre 2006, et avec pleine et entière décharge.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, Monsieur François Bourgon, juriste, demeurant au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, né à Phalsbourg (F), le 29 décembre 1969.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation LAC/2007/816. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007041903/211/63.

(070038082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Lux-Hungaro Consulting Group, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 42.146.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sieben, den neunten Februar. Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Sind Erschienen:

1) Herr Dr. Sandor Sutheo, Diplomökonom, wohnhaft in H-1025 Budapest, Felso-Zöldmali ut. 24/A, (Ungarn).

2) Herr Zoltan Egressy, Diplomökonom, wohnhaft in H-2040 Budaors Mozdony ut. 48, (Ungarn).

3) Herr Dr. Andreas Klara, Diplomingenieur, wohnhaft in H-1021 Budapest, Attila u.4. 11.em6, (Ungarn).

Alle sind hier vertreten durch Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund von drei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten, vom Bevollmächtigten und den amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

a) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-HUNGARO CONSULTING GROUP, SARL mit Sitz in L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter des Nummer 42.146, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jacques Delvaux, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Esch/Alzette, am 2. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 81 vom 19. Februar 1993,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg, 25. Februar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 312 vom 20. Juni 1997.

b) Dass das Gesellschaftskapital seit der Gründung fünf hundert tausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) beträgt und eingeteilt ist in ein hundert (100) Anteile von je fünf tausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF), abgeschätzt auf 12.394,68 EUR.

c) Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer aller Anteile vorgenannter Gesellschaft sind und dass sie im gemeinsamen Einverständnis beschließen die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Januar 2007 den Rechten der Parteien entsprechend aufzulösen;

d) Dass ein jeder die Aktiva und Passiva der Gesellschaft im Verhältnis zu der Zahl seiner Anteile an der aufgelösten Gesellschaft übernimmt.

e) Dass sich daraus ergibt, dass die Liquidation der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-HUNGARO CONSULTING GROUP, SARL ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Januar 2007 als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

f) Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

g) Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 8, case 2, GRE/2007/783. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Für Gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. März 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007041899/231/53.

(070038130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

#### **Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.500.

—  
*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 7 mars 2007.*

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE CREDIT S.A.H.  
FORTIS INTERTRUST (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007041388/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Kalina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.348.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Monique Juncker, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme KALINA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.348 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 29 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 1014 du 30 décembre 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme KALINA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société KALINA HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Juncker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 Novembre 2006, vol. 30CS, fol. 48, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007041902/211/48.

(070038412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Agricultural Investment & Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.929.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 février 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour AGRICULTURAL INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A.,

D. Galhano / E. Magrini

Administrateurs

Référence de publication: 2007041384/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Lux Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 31, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 78.558.

EXTRAIT

Par décision du 29 janvier 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Joël Mathieu comme gérant de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé d'augmenter le nombre de gérants de un (1) à deux (2) et à nommé avec effet au 29 janvier 2007 M. Olivier Fenaux, directeur général, né le 30 juin 1961 à Lobbes (Belgique) et demeurant 17, allée des Poiriers L-2360 Luxembourg et M. Guy Mansy, directeur des opérations, né le 27 mai 1953 à Haine-Saint-Paul (Belgique) et demeurant 201, rue Mittant des Camps, B-7100 Haine-Saint-Paul comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX INTERIM S.à r.l.

I. Lentz

Mandataire

Référence de publication: 2007041387/5267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**UBX (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour *UBX LUXEMBOURG S.à.r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007041274/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00389. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Liquid Cool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que l'Assemblée a réélu au poste d'administrateur jusqu'en 2008:

- Monsieur Royo Valls Juan, né le 21 octobre 1941 à Barcelone, juriste, demeurant à Barcelone (Espagne),
- Monsieur Phong Arthur, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Mademoiselle Brucker Isabelle, née le 25 octobre 1975 à Thionville (France), employée privée, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes jusqu'en 2008:

- la société ARTEFACTO S.A.R.L., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007041377/1123/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 février 2007*

Le Conseil d'Administration décide, avec effet au 13 février 2007, de nommer les personnes suivantes Dirigeant, Délégué à la gestion journalière, pour une durée indéterminée:

- M. Jörg Auf der Maur (résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse);
- M. Elo Zisman Rozencwajg (résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard G.D. Charlotte).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007041378/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Palomino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.010.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.  
Pour le Conseil d'Administration  
G. Schneider / D. Martin  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007041323/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02692. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Global Trading and Services, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.716.

Als Geschäftsleiter (gérant) der firma GLOBAL TRADING AND SERVICES, s.à r.l. teile ich folgende adressänderung der Hauptsitz (siège social) mit:

Alte Adresse bis 1. Januar 2007:

15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Neue Adresse ab 13. März 2007:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

GLOBAL TRADING AND SERVICES, s.à r.l.  
J. Huysentruyt  
Gérant

Référence de publication: 2007041330/7497/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04477. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Alberic Foundation Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg F 635.

Lors de sa réunion en date du 20 février 2007, le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 241, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au N<sup>o</sup> 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.  
FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl  
Signature

Référence de publication: 2007041355/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Manfidor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.823.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007041324/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02567. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**E.P. Véhicules S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 5, Ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.011.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 janvier 2007*

L'Assemblée a pris connaissance que:

La FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l. figurait anciennement sous la dénomination de la FIDUCIAIRE MORIS & SCHEIWEN S.à r.l.

L'Assemblée a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l., 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIÉS S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007041383/1132/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Patron Lepo IX S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

—  
En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 13 mars 2007, PATRON LEPO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 122.951) ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales à PATRON LEPO HOLDING S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 122.759), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007041379/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 septembre 2006*

En date du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de M. Denis Gallet en date du 31 octobre 2006, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PRIMERA FUND  
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
D. Lambert / N. Moroni

Référence de publication: 2007041375/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03081. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070038345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Monsieur Eric Ebermeyer informe de sa démission en tant qu'administrateur de la SICAV STRATEGY FUND ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Cette démission prend effet au 19 décembre 2006.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
POUR STRATEGY FUND  
FORTIS INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007041374/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03087. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070038368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Manfidor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 108.823.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007041325/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02574. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070038248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Philae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 103.060.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILAE S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007041150/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03436. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070038314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Lombard Odier Darier Hentsch Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007041172/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00231. - Reçu 84 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Asset Backed Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.590.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007041173/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02050. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.576.900,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS I  
MERCURIA SERVICES S.A.*

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2007041182/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03654. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Hellas Telecommunications IV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.290.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS IV  
MERCURIA SERVICES S.A.  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007041183/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03653. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Hellas Telecommunications VII, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.681.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS VII  
MERCURIA SERVICES S.A.  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007041185/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03651. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES  
Signature

Référence de publication: 2007041186/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03648. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Sofid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.662.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007041188/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03951. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Unionti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.623.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIONTI S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007041192/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Perarius Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERARIUS PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007041195/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03944. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 30.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007041196/7241/11.

(070038695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Klöckner Pentaplast Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.252.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041179/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03536. - Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.